

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021**

**Étaient présents** : Stéphanie MEVOLHON - Stéphanie GAY - Alban JOURDHIER - Patrick JACQUET – Lionel BANDI – Jean-Claude GUENEAU – Thierry MACAIRE – Frédéric LHUILLIER - Virginie BEGIN - Myriam MOREAU -

**Excusé(s)** : Corinne SIRUGUE procuration à Stéphanie MEVOLHON  
Cécile AMIOT — procuration à Patrick JACQUET  
Emilie CLERCELET procuration à Alban JOURDHIER  
Florence PETRONE procuration à Myriam MOREAU

**Absent(s)**: Fernand GUIRAO

**Secrétaire de séance**: Lionel BANDI

Ouverture de la séance à 20H.

Le Maire sollicite l'accord du Conseil pour l'ajout de deux points à l'ordre du jour de la séance :

- Convention préalable de sollicitation des services départementaux en matière de voirie.
- Mise à disposition du personnel communal pour ménage

Le conseil donne son accord.

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 10 DECEMBRE 2020**

Le compte rendu de la séance du 10 Décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

**I - POINT TRAVAUX**

1- **Bâtiment Place BONICHON (Ancienne épicerie)**

Pour rappel, le prêt bancaire a été signé le Mercredi 09 Décembre 2020 avec la Banque Populaire  
Des problèmes administratifs ont retardé le rendez-vous avec le notaire pour signature de l'acte de vente.

Signature prévue Vendredi 05 Février 2021.

2- **Aménagement de la RD20G (devant l'église)**

La première réunion de chantier a eu lieu le 19 Janvier en présence du Cabinet Gien-Pinot et du représentant de l'entreprise Noirod (entreprise retenue pour les travaux).

Début des travaux prévue semaine 6, sous réserve de météo. Durée 6 à 8 semaines.

Une information sera faite aux administrés signalant la route barrée et les parkings autour de l'église fortement encombrés. Ils seront encouragés à utiliser les transports scolaires.

Seul les riverains et les bus/car auront la possibilité de passer.

Les Poids Lourds seront déviés par Charrey Sur Saône.

Demande sera faite à l'entreprise Noirod d'apporter un soin particulier à la mise en place des panneaux et quilles de signalisation.

3- **Logement « Ancienne école maternelle » :**

Dernière réunion du 28 Janvier 2021 : Entreprises intervenant en ce moment : plaquiste, électricien, plombier et terrassier pour l'assainissement.

Prochaine réunion de chantier le 04-02-2021.

Le Maire demande au conseil l'autorisation de signer une convention de mise à disposition du personnel communal pour le nettoyage régulier de la base de vie servant aux différentes entreprises intervenantes. En effet, la propreté ainsi que la désinfection de ces locaux n'est pas satisfaisante. La Mairie facturera donc ses prestations qui seront imputées sur le compte prorata.

Le conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention et tous les documents nécessaires à sa mise en place.

#### 4- Projet sécurité routière rue de Villars/rue d'Orsan/rue des Buttes

Pour rappel : Montant des travaux 15 402.23€ HT.

Subventions possibles dans le cadre de :

- Appel à Projet Voirie (Conseil Départemental) pour 50% soit 7 701.11€
- Amendes de Police pour 25% soit 3 850.56€

Soit un total de 11 551.67,

Reste à charge envisagé pour la commune : 3 850.56€

Les demandes sont en cours.

#### 5- Convention préalable de sollicitation des services départementaux en matière de voirie.

La commune a signé en 2018, pour 3 ans une convention afin de solliciter les services départementaux pour des prestations relatives à l'entretien et à l'exploitation de la voirie communale.

Cette convention peut concerner, par exemple, la mise à disposition (payante mais à des tarifs abordables) de sel de déneigement, enrobé à froid, gravillons... ou à des prestations comme balayages de chaussées, pose de panneaux...

La convention arrivant à son terme, le conseil doit délibérer pour son renouvellement ou non.

Après délibération, le conseil valide à l'unanimité le renouvellement de cette convention.

## **II – CREATION DU SMTVO : Syndicat Mixte Tille –Vouges - Ouche**

Un arrêté préfectoral du 28 Décembre 2020 acte la fusion des Syndicats mixtes du bassin de la Vouges (SBV), du bassin de l'Ouche, de la Tille, de l'Ignon et de la Venelle, de la Tille de la Norge et de l'Arnison. Cette fusion est effective au 1<sup>er</sup> Décembre 2021.

Du fait de la dissolution de tous ces organismes, la commune doit procéder à l'élection d'un délégué communal ainsi qu'un suppléant afin de procéder à l'installation du nouveau conseil syndical (nouvel exécutif) le 10 Février 2021.

Appel à candidature est fait. Mr Patrick JACQUET est candidat.

Après un vote, Monsieur Patrick JACQUET est élu à la majorité (13 pour, 1 abstention)

## **III – CONVENTION CHATS ERRANTS**

La commune possède actuellement une convention avec le refuge de Jouvence. Cette convention stipule, dans ces grandes lignes que :

- La capture doit être effectuée par la commune
- Les chats sauvages non domestiques sont capturés, amenés et récupérés par la commune.
- Le refuge procède entre temps à la stérilisation (55€ pour une femelle et 40€ pour un mâle) facturée à la commune.
- Une indemnité de 0.50€/habitants est redevable annuellement (part fixe)

Pour information, le refuge n'a jamais eu à intervenir et, de ce fait, le Maire souhaite revoir ce système de convention.

Après contact avec un vétérinaire et l'Association 30 Millions d'Amis, il est proposé au conseil de passer une convention Mairie/Vétérinaire/30 Millions d'amis.

Le principe dans ses grandes lignes :

- La commune procède à la capture (prêt de cage par le vétérinaire) et le mène chez le vétérinaire qui procède au tatouage et à la stérilisation du chat
  - o Mâle : castration + tatouage : 40€
  - o Femelle : Ovario + tatouage : 65€  
Ovario-hystér. + tatouage : 120€
- La commune récupère le chat pour le relâcher sur son lieu de capture.
- La convention est actée pour 20 captures chiffrées à 1400 € selon les bases de l'Association. Prenant en charge 50% des frais, la commune sera donc redevable de 700€.

La somme de 1400€ sera donc créditée par 30 Millions d'Amis. C'est eux qui procéderont au règlement des factures. Les chats qui seront tatoués deviendront leur propriété.

Les bons de captures mis en place par délibération du 05 Décembre 2019 seront annulés.

Une délibération doit être prise autorisant le Maire à signer cette convention avec l'Association 30 Millions d'amis.

Après délibération, le conseil autorise à l'unanimité, le Maire à procéder à la mise en place de cette convention.

#### **IV- CLASSE ULIS**

Deux enfants d'Esbarres sont scolarisées en classe ULIS à Seurre.

Etant domiciliées à Esbarres, la commune doit prendre en charge leurs frais de scolarité qui s'élèvent à 703€ par enfant.

La première enfant est concernée par ce cursus depuis 2 ans maintenant.

Le Maire explique qu'une des enfants est placée en famille d'accueil et prise en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance. Une demande a donc été faite au Conseil Départemental de prendre en charge les frais de scolarité de cette enfant.

A ce jour, aucune réponse ferme n'est parvenue en Mairie, le dossier étant en cours.

Le Maire propose donc de signer la première convention mais de mettre en suspend la convention de l'enfant prise en charge par le Département tant que les modalités de prise en charge ne sont pas définies. Il est précisé que les rentrées des deux enfants se sont faites normalement.

Après délibération, le conseil autorise, à la majorité, le Maire à signer la première convention.

Mise en attente de la convention concernant l'enfant en famille d'accueil.

#### **V –BILAN 2020 ZONE DE DETENTE**

Du fait de la crise sanitaire, le Conseil Municipal a acté, par délibération du 11 Juin, l'ouverture de la zone de détente au 1<sup>er</sup> Juillet 2020 et non au 1<sup>er</sup> Mai. La saison s'est donc faite sur 4 mois (fermeture au 31 Octobre) :

18 Parcelles étaient louées (sur 28) pour 3550€

Dépenses 2563.50

Soit bénéfice de 986.97€ pour la saison 2020

#### **VI- INFORMATIONS DIVERSES**

Le Maire informe les membres du Conseil :

- Un accident de la route provoquant le décès d'un adolescent de la commune a eu lieu dans la nuit du 27 au 28 Décembre 2020.
- Monsieur Jean SIRUGUE est décédé le Mercredi 13 Janvier 2021. Lettre de remerciements de la famille arrivée en Mairie.
- La MFR d'Agencourt nous sollicite pour une subvention. Réponse habituelle lui sera faite.
- Le sinistre concernant le mur devant la mairie va être pris en charge par l'assurance. Il a fallu prendre en compte la présence d'une partie mitoyenne. Après entente entre les deux parties, le devis de l'artisan va être refait afin que chaque partie signe sa part.
- Les lieux susceptibles de recevoir du public (salle des fêtes et salle des associations) ainsi que l'aire de jeux et la boîte à livres restent fermés.
- Les vœux du Maire, traditionnellement organisés à la salle des fêtes ont été annulés pour cause de pandémie. Une version papier a été distribuée semaine 4.
- Le Maire et le 1<sup>er</sup> Adjoint ont rencontré, le 16 Janvier, la Présidente de l'association Rose Espoir ainsi que Mr Lionel ROUSSEAU, journaliste, afin de redémarrer le défi « 1000 Marcheurs pour 10 000 soutien-gorge ». Lancement officiel du projet Dimanche 14 Février.
- La nouvelle carte scolaire va sortir. Le SIVOS est sous la menace d'une fermeture de classe. Les effectifs diminuent d'année en année. Nous avons interpellé les sénateurs.
- Le projet de mise en place d'un comptoir de campagne par Go'Up dans l'ancienne épicerie suit son cours. Une étude de faisabilité doit avoir lieu à Esbarres et à Labergement les Seurre. Coût de l'étude 4200€ pris en charge par la Com Com à 80%. Soit restant à charge pour la commune de 840€.
- Le SICECO, par le biais de l'entreprise EIFFAGE, va procéder à la vérification et la maintenance de l'éclairage public le 01 Mars 2021.
- Le Maire, le premier adjoint et le troisième adjoint, délégué aux travaux, ont reçu, le 25 Janvier 2021 l'Adjoint au chef des services départementaux accompagné du responsable de la sécurité routière de l'Agence territoriale de Côte d'Or. Un point a été fait sur les possibilités de sécuriser la départementale traversant la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.